

chaque, six centins par livre	6c. p. lb.
(<i>Et voir Parfums</i>)	
Velours de soie, et tous articles de soie ouvrée ou dont la soie est la partie de plus grande valeur, non spécifiés ailleurs, excepté les habits sacerdotaux, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Id. de coton, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
Velvantine, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
Vernis, gommes laques, laques du Japon et collodion, non autrement dénommés, vingt centins par gallon impérial et vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20c. p. gal. i. et 20 p. c
Id. pour harnais et cuir. (<i>Voir Cirage.</i>)	
Vert de Paris. (<i>Voir Peintures.</i>)	

VERRE ET VERRERIES :—

Abat-jour de lampes et becs à gaz, lampes et cheminées de lampes, fanaux de côté et d'avant, globes pour lanternes, lampes et becs à gaz, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Abat-jour en imitation de porcelaine, et verre de couleur non décoré, peint, émaillé ou gravé, vingt pour cent <i>ad valorem</i> ..	20 p. c.
Dames-jeannes, couvertes en osier ou non, bouteilles et carafes, flacons et fioles de toute espèce ; isoieurs de télégraphe et de paratonnerre ; jarres et boules de verre, et articles pour la table taillés, pressés ou moulés, trente pour cent <i>ad valorem</i> .	30 p. c.
Glaces étamées, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Verre à vitre commun et incolore, trente pour cent <i>ad valorem</i> ...	30 p. c.
Verre de couleur, décoré, figuré et émaillé, coloré, nuancé, peint et vitrifié, et vitraux en verre coloré ; verre blanc décoré, émaillé et dépoli, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Tous autres verres et verreries, non autrement énumérés, vingt pour cent <i>ad valorem</i>	20 p. c.
Vêtements de laine. (<i>Voir Laines et lainages.</i>)	
Id. de coton. (<i>Voir Coton ouvré.</i>)	
Id. de toutes matières, y compris les couvertures de cheval taillées, non autrement dénommées, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Id. imperméables. (<i>Voir Caoutchouc.</i>)	
Viandes fraîches ou salées, au poids de réception au Canada (les épaules et les flancs, le lard (<i>bacon</i>) et le jambon exceptés), un centin par livre.....	1c. p. lb.
Epaules, flancs, lard (<i>bacon</i>) et jambons, frais, salés, séchés ou fumés, deux centins par livre.....	2c. p. lb.
Toutes autres viandes séchées ou fumées, ou viandes conservées de toute autre manière que dans le sel ou la saumure, non autrement dénommées, deux centins par livre ; (si elles sont importées en boîtes de ferblanc, la taxe doit inclure le droit sur les boîtes, et la pesanté sur laquelle un droit est imposable doit inclure le poids des boîtes).....	2c. p. lb.
Volailles et gibier de toutes sortes, vingt pour cent <i>ad valorem</i> ..	20 p. c.
Vinaigre, quinze centins par gallon impérial	15c. p. g. i.
Vins. (<i>Voir Spiritueux.</i>)	
Vis à bois. (<i>Voir Fer.</i>)	
Id. en fer, acier, cuivre ou autre métal, non dénommés ailleurs, trente pour cent <i>ad valorem</i>	30 p. c.
Vitraux. (<i>Voir Verre et verreries.</i>)	
Vitrines. (<i>Voir Meubles.</i>)	
Voiles pour chaloupes et navires ; aussi tentes et auvents, vingt-cinq pour cent <i>ad valorem</i>	25 p. c.
Volailles. (<i>Voir Viandes.</i>)	